

JOURNAL DE LYON

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 24

ÉDITION DU MATIN

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 24

La rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

Rédacteur en chef :
A. SCHNEEGANS
Ancien député du Bas-Rhin.

ANNONCES ANGLAISES
30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Ville de Lyon : Trois mois : 9 fr. Six mois : 18 fr. Un an : 36 fr.
Département du Rhône : 10 fr. 20 fr. 40 fr.
Autres départements : 12 fr. 23 fr. 46 fr.
Pour l'étranger, le port en sus.
Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois.

ADMINISTRATION ET BUREAUX
A LYON
41, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41

Général :
C. THÉNÉSY
Imprimeur de la Cour, à Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

NOUVELLES DU JOUR

9 octobre.

Les journaux dits « conservateurs » ont trouvé un nouveau thème de récriminations contre le gouvernement de la République. La singularité, — pour ne pas dire plus, — du rôle qu'ils se donnent ne les arrête pas, et voici qu'après avoir jeté feu et flamme à propos de discours de Grenoble, dans lequel ils avaient vu une attaque violente contre M. Thiers, ils ont aujourd'hui dans une colère plus grande encore à propos d'un autre discours, en M. Gambetta parle du président actuel en termes modérés et même élogieux.

A Annecy, le 1^{er} octobre, a eu lieu, lors du passage dans cette ville de M. Gambetta, un dîner auquel assistaient cent cinquante personnes environ, et à la suite duquel plusieurs toasts ont été portés. La République française a publié hier le texte de ces discours, dont nous donnons plus loin quelques extraits intéressants. Cette publication, qui nous paraît venir à point pour calmer bien des susceptibilités légitimes et dissiper de dangereuses équivoques, a été cependant le signal et le prétexte d'une recrudescence d'attaques de la part de certaines feuilles « conservatrices » qui veulent y voir un nouveau « délit » jeté au gouvernement.

Après avoir reproché au « jeune tribun » l'esprit de secte, l'exclusivisme étroit qui leur avait paru comme le plus grand danger de l'avènement aux affaires du parti radical, ces mêmes « conservateurs » voudraient aujourd'hui chasser du giron de la République l'excitateur et son parti. Ils s'indignent qu'on ait associé, dans un même toast, et M. Thiers et M. Gambetta. A leurs yeux, ce dernier, buvant à la santé « de la République et de son président » n'a fait qu'adresser à M. Thiers une nouvelle et plus grave injure.

Voilà pourtant où nous en sommes ! Est-ce là de la logique, nous le demandons ? Est-ce là de la bonne foi ? M. Gambetta proclame qu'il faut travailler « tous ensemble » à la consolidation de la République, et cette déclaration si louable est bafouée. Est-ce là de l'équité ?

Nous n'avons pas à examiner ici quelles peuvent être les raisons qui ont très-sensiblement modifié le langage et les allures de M. Gambetta. Mais, après avoir défendu, contre les radicaux, la République ouverte, celle-là seule que nous comprenons et que nous aimons, nous ne pouvons que protester contre cette prétention des « conservateurs » de n'accepter qu'une République fermée — fermée surtout aux républicains.

Au reste, il est un fait qui domine toute cette odyssee de M. Gambetta, et que nous tenons à signaler. Ce qui ressort, en effet, de toutes les démonstrations qui ont eu lieu sur son passage, c'est en définitive l'affirmation du patriotisme des populations savoyennes. Le toast malheureux de M. Dubouloz n'a été qu'un épisode isolé et sans valeur. Au banquet d'Annecy, M. Chaumontel, maire de cette ville, et président du conseil général de la Haute-Savoie a traduit très-éloquemment le sentiment du plus grand nombre quand il a dit : « Lorsque, il y a douze ans, non par droit de conquête, mais par notre libre volonté, nous avons voulu revenir dans la grande famille française, le sacrifice par nous fait a été grand. Nous sommes revenus à la mère-patrie au prix de toutes nos libertés, c'est qu'avant tout nous étions Français; c'est que, faisant abstraction de notre intérêt personnel, nous savions très bien que le despotisme n'aurait qu'un temps et que la liberté, tôt ou tard, lui rendrait de nouveau sa France, sinon pour nous, au moins pour nos successeurs. »

Nous ne pouvons qu'applaudir à ces nobles paroles.

L'agence Havas nous communique quelques détails sur certaines mesures restrictives, prises par le gouvernement allemand à l'égard des Alsaciens-Lorrains, et dont on avait dernièrement contesté l'existence.

A la dernière heure, paraît-il, serait venu de Berlin un ordre enjoignant aux jeunes gens restés Français et sortis du territoire annexé de ne point séjourner dans les six départements encore occupés après le 1^{er} octobre, sous peine d'être appréhendés au corps et en-

voyés dans des régiments prussiens. Il a fallu que ces malheureux prissent la fuite, et ce n'a été, ajoute la Correspondance Havas, qu'à l'aide de trains répétés, organisés en toute hâte par la compagnie de l'Est, qu'on a pu éviter l'application d'une mesure dont nous n'avons pas besoin de stigmatiser le caractère.

On télégraphie de Copenhague, le 7 octobre, que le roi de Danemark a ouvert en personne le Rigsdag.

Le discours du trône parle du bien-être du pays qui s'est accru par l'augmentation des recettes provenant des contributions indirectes. Il fait ressortir les relations cordiales du Danemark et de la Suède, et l'émulation des deux pays qui s'est manifestée à l'exposition de l'industrie. Le gouvernement compte sur la continuation et la consolidation des bonnes relations des deux pays, sous le règne du roi Oscar. Les relations avec les autres puissances étrangères n'ont pas éprouvé de changements. La question du Sleswig est toujours pendante, et le gouvernement nourrit le ferme espoir qu'une solution satisfaisante sera obtenue.

Satisfaisante ? pour le Danemark ? nous en doutons.

Une dépêche autrichienne, reproduisant un avis reçu d'Athènes, porte que la France et l'Italie n'ont pas encore répondu au mémoire du ministre hellénique; mais les ministres de ces deux puissances à Athènes ont déclaré officiellement qu'ils ne voulaient plus entrer en discussion au sujet de la question du Laurium. Ils ont proposé ou un arbitrage international ou un arrangement entre le gouvernement grec et la compagnie.

Des négociations ont été entamées sur cette dernière alternative entre le gouvernement grec et le ministre de France.

Nous recevons au dernier moment une dépêche, rendant compte des paroles que M. Thiers a adressées à M. Cantonnet, au moment où le préfet du Rhône a pris congé du président.

« Dites à vos administrés, a dit M. Thiers, qu'ils peuvent avoir confiance en moi. Je ne suis pas un républicain de la veille, mais je suis persuadé que toute monarchie est impossible dans notre pays. Je ferai tout mon possible pour créer la République en France. Elle seule peut satisfaire nos intérêts. »

Nous sommes heureux de noter cette déclaration si nette, qui, du reste, n'a rien qui doive nous étonner.

Nous publions plus loin les extraits des divers discours qui ont été prononcés à Annecy et dont les journaux de Paris donnent le texte ce matin. M. Gambetta a parlé, en termes qui doivent être remarqués, de M. Thiers d'une part, de l'autre part, de la nécessité d'ouvrir la République à tous et de tenir une conduite sage et conciliante.

Ce discours qui est, en plusieurs de ses passages, une sorte de retour sur certaines déclarations malheureuses de Grenoble, provoque naturellement les appréciations les plus diverses de la part de la presse. Les uns, enthousiastes systématiques de l'orateur, en font un éloge absolu; les autres, irréconciliables systématiques aussi, n'y trouvent que matière à critique.

Nous croyons, quant à nous, que nos lecteurs nous sauront gré de mettre sous leurs yeux des extraits des mêmes journaux, dont nous avons reproduit les appréciations ces jours derniers, pour le discours de Grenoble, à savoir : du Temps et de l'Opinion nationale, et le Journal des Débats ne parlant pas encore du discours d'Annecy. On sait

avec quelle fermeté le Temps a jugé les théories exposées par M. Gambetta à Grenoble; son jugement aujourd'hui emprunte donc du poids à cet esprit d'impartialité et de sagesse dont il a donné tant de preuves.

Voici en quels termes il s'exprime :

Ces discours, quoique toujours un peu déparés par une rhétorique trop fastueuse, nous semblent faits pour amortir considérablement, et même pour effacer l'impression des précédentes manifestations de l'orateur. Soit qu'il ait été averti par l'effet produit, soit simplement mieux inspiré, M. Gambetta s'est montré, cette fois, libre de tout esprit de secte et d'exclusivisme. « La République, a-t-il dit, est la grande cause qui peut tous nous unir. » Et loin d'en appeler à certaines couches sociales et d'en exclure d'autres, il a fait appel « au concours de tous, au dévouement de tous. » Un autre orateur, M. Silva, député de la Savoie, revenant sur la même pensée et la développant, a dit ensuite que le meilleur moyen de fonder la République « est de faire « l'union entre les citoyens quels qu'ils soient » et à quelque classe qu'ils appartiennent. « L'union dans l'esprit d'ordre, pris l'union dans la modération, afin de rallier ainsi les indécis et les timides. » Ce sont là d'excellentes paroles, et c'est ainsi que le parti républicain doit toujours parler, s'il veut conserver le terrain conquis et l'étendre. Nous félicitons sincèrement M. Gambetta et ses amis de l'avoir compris.

Sans doute, si l'on voulait bien chercher, on trouverait encore par endroits quelques traces de la précédente manière. C'est ainsi que M. Gambetta, tout en faisant appel à toutes les forces vives du pays, n'en semble pas moins attribuer au parti républicain seul le privilège et le pouvoir de relever la France, et contester par cela même tous les résultats acquis jusqu'à présent. Mais ce n'est évidemment que façon de parler. La preuve que M. Gambetta ne méconnaît pas les faits à ce point, c'est qu'il n'a pas moins célébré avec beaucoup d'éloquence et de cordialité « l'homme éminent qui aura eu de mérite, si rare en France, de subordonner ses convictions antérieures aux nécessités de la patrie » et à la loi des événements. « Cet homme éminent est M. Thiers, qui, n'étant républicain ni de tradition ni de religion, n'en sera pas moins admirablement la chose publique dans l'ordre républicain. C'est que M. Gambetta a reconnu en portant la santé du président de la République, « au nom des services rendus à la France et des choses mémorables qu'il a déjà accomplies. » Il a fort bien fait, mais dès qu'il se rend à l'évidence, dès qu'il reconnaît les services rendus et les choses dites à présent accomplies, il n'est plus fondé à revendiquer aucun privilège particulier pour le parti républicain en tant que parti. L'exemple de M. Thiers est précisément la réfutation vivante de tous les dogmatismes de parti, de tous les préjugés de secte.

Ces mêmes préjugés, ces mêmes prétentions, nous les retrouvons pourtant encore dans la conclusion que la République française ajoute aux discours d'aujourd'hui. Nous y lisons que le parti républicain est « maintenant en possession de la méthode politique » que « l'aide de laquelle toutes les difficultés pourront et devront se résoudre dans la paix » et dans la légalité. « Quelle peut, bien être cette méthode ? Nous n'en connaissons qu'une seule, et elle est depuis longtemps à la portée de tous les pays qui admettent la liberté de discussion et de tous les régimes qui la comportent : c'est que les opinions diverses, au lieu de s'excommunier et de s'exclure, se tolèrent, se respectent, se redressent et s'éclaircissent réciproquement, pour dégager de leurs libres mouvements et de leurs contradictions mêmes, ce courant d'opinion générale et dominante dont le gouvernement, républicain ou autre, doit être la juste expression et l'organe puissant et respecté.

L'Opinion nationale, qui avait eu une note très sévère contre le discours de Grenoble, après quelques observations préliminaires, s'exprime en ces termes :

Mais aujourd'hui nous voudrions spécialement insister auprès des républicains conservateurs, sincères mais timorés, sur un point

de grande importance, sur l'utilité du rôle « conservateur » que M. Gambetta peut remplir et remplit auprès des radicaux ou solidaires.

Le parti radical existe; il n'y a pas à le nier; comme tous les partis possibles, il renferme de bons et de mauvais éléments, des meneurs et des gens de bonne foi.

Il y a un très-grand intérêt social et national à ce que toute la portion exaltée, mais sincère, honnête de ce parti, s'habitue à entendre prêcher le respect de la loi, de la légalité, de l'ordre; à entendre condamner l'usage de la violence, à entendre développer en termes élogieux, élevés, les nécessités et les exigences du vrai patriotisme. Et il est essentiel que ces conseils de sagesse, de prudence, ces exhortations patriotiques émanent de personnes auxquelles le parti a donné sa confiance; autrement ils ne seraient pas écoutés, ce qui serait grand dommage.

Songez donc qu'une bonne partie de ceux auxquels on s'adresse, a été élevée dans l'idée que l'insurrection est le plus saint des devoirs; que la volonté de ce qu'ils appellent le peuple est au-dessus de la justice, du droit, de la loi, etc., etc.

Songez qu'aujourd'hui ils applaudissent le contraire de ces funestes maximes. Revenus chez eux, ils méditeront ce qu'ils ont entendu, ils le répéteront à leurs amis, ils en causeront ensemble.

La vérité, la modération, l'esprit de justice, feront peu à peu leur chemin dans ces têtes, et, croyez-le bien, ni la République, ni la France n'auront à s'en plaindre.

Nous livrons les réflexions qui précèdent aux gens de bonne foi de tous les partis, et spécialement aux libéraux, aux républicains conservateurs, aussi sincèrement républicains et libéraux que sincèrement conservateurs.

Quant aux autres, quant à ceux qui, comme le loup devenu berger, veulent user de ruse et dont on voit l'oreille monarchique percer sous la peau trop étroite du renard républicain, nous ne chercherons pas à leur faire entendre raison, parce qu'il n'est de pires sots que ceux qui ne veulent pas entendre. — Georges Guérout.

Telle est l'impression que ressentent aujourd'hui les journaux dont nous citons des extraits, il y a quatre ou cinq jours.

Nous ajouterons que cette impression paraît avoir été ressentie assez généralement à Paris; car notre Courrier de Paris, qui, comme l'on sait, avait jugé très-sévèrement le discours de Grenoble, abonde lui aussi dans le sens que marquent les articles du Temps et de l'Opinion nationale.

COURRIER DE PARIS

8 octobre 1872.

La République française nous est apparue ce matin avec deux pages toutes pleines de discours de M. Gambetta et de ses hôtes à Annecy. L'impression qui se dégage de cette collection de pièces oratoires, c'est que M. Gambetta a tout à fait renoncé aux velléités d'exclusivisme qui caractérisaient ses discours de Grenoble. M. Gambetta comprend enfin et proclame en termes excellents qu'il faut faire la République avec tout le monde : c'est aussi la conclusion des orateurs qui ont répondu à M. Gambetta ou auxquels M. Gambetta a répondu.

Il faut le louer hautement, d'autre part, d'avoir insisté comme il l'a fait sur l'union de la Savoie et de la France; enfin, le toast qu'il a porté à M. Thiers produira le meilleur effet : impossible de mettre plus de galanterie à la fois et de juste mesure dans l'éloge; M. Thiers est point de main de maître, à rendre M^{me} Jacquemart jalouse.

Comme il faut s'attendre et se préparer à voir M. Gambetta chef de la République, les discours comme ceux d'Annecy sont une sorte de baume consolateur : le jeune tribun a parlé cette fois comme un homme d'Etat et il ne serait même pas surpris que le parti radical pur ne le tâtât vertement en raison des con-

cessions qu'il a faites aux opinions modérées.

Du reste, M. Gambetta, qu'on a eu le tort de représenter comme un épouvantail, bon moyen pour qu'il le devienne en effet, est au fond un homme de gouvernement et ses amis d'aujourd'hui ne se font même pas d'illusions sur ce point : ils savent bien que M. Gambetta est destiné à jour à faire de l'ordre et qu'il ne reculera pas devant l'emploi de l'artillerie. M. Gambetta vient d'ailleurs de leur signaler ses intentions dans un passage où il montre que la République, agissant au nom du pays et de la loi, sans aucune préoccupation dynastique, est en mesure de réprimer plus énergiquement que tout autre gouvernement les tentatives d'insurrection.

Conclusion : M. Gambetta peut ne pas être désirable, mais il est inévitable et il convient de se dire qu'après tout il n'est pas si terrible. Il est relativement modéré avant de tenir le pouvoir, il le sera tout à fait quand il s'agira de faire les affaires d'un grand pays comme la France. Autant donc j'ai blâmé le discours de Grenoble, autant je suis satisfait des discours d'Annecy, si toutefois ces derniers sont, bien la pensée intime de M. Gambetta : or, actuellement et en sa qualité de chef de parti, M. Gambetta, pour conserver son ascendant sur les républicains avancés, aurait plutôt intérêt à exclure qu'à rallier; il y a donc lieu de croire que sa pensée définitive et réelle s'est manifestée à Annecy.

Toutefois nous n'en avons pas fini avec le discours de Grenoble; M. Parent, député de la Savoie, a voulu connaître les impressions de M. Thiers sur ce manifeste : M. Thiers a fait répondre par M. Barthélemy Saint-Hilaire et il est probable que cette réponse ne tardera pas à voir le jour, au temps d'indiscrétion universelle où nous avons l'honneur de vivre.

Je sais à peu près ce qu'il y a dans ce document et il est facile de le discerner d'avance : M. Thiers reproche à M. Gambetta d'avoir considéré la République comme la conquête future d'un parti, non comme le fait existant et parfait; d'avoir effrayé la bourgeoisie après l'avoir exclue et calomniée; enfin d'avoir remis en question ce que deux années de succès politiques et financiers ont si bien établi. C'est là tout ce qu'on pouvait dire, c'est là ce que vous avez dit, c'est là ce qu'on dit tous les hommes de réflexion, c'est là ce que M. Gambetta vient de dire lui-même implicitement à Annecy.

C'est M. Thiers lui-même qui rédigera la circulaire projetée pour les élections du 20 octobre : je persiste à trouver que le gouvernement fait une sottise en cédant ainsi aux conseils de quelques députés, le centre gauche obéissant à la houlette un peu candide de M. Pessard. Du reste, M. Thiers ne voulait pas en entendre parler tout d'abord; il cède aujourd'hui aux sollicitations de son entourage, et il s'en repentira. Chaque fois qu'il s'est agi de prendre un parti dans une affaire d'opportunité, son merveilleux sens politique l'a toujours bien mieux servi que les conseils les plus raisonnables en apparence ou les mieux raisonnés.

On s'attend pour après-demain à une séance orageuse de la commission de permanence; cette fois ce n'est pas un Victor Lefranc qui supportera le feu; il revient à peine de son département, et il n'est évidemment pas au courant des affaires qui se sont traitées en conseil depuis son départ. C'est M. Thiers en personne qui présentera sa politique aux coups dirigés par M. Larochetoucauld-Biascia, de Kergorlay, Martial Dupetit et C^{ie}.

Une grosse nouvelle, si du moins l'on considère les dimensions de la personne que cette nouvelle concerne : M. Picard (Ernest) renonce à la présidence qu'il s'était fait adjuuger à Bruxelles. Il donne décidément sa démission; on m'assure qu'il veut se consacrer tout entier à la discussion des questions constitutionnelles qui ne peuvent manquer d'être agitées dès la rentrée.

L'affaire Bonvalet est enfin venue en séance publique, hier lundi, par devant le conseil général de la Savoie.

M. Prestat a demandé communication du dossier concernant les accusations dont M. Bonvalet a été l'objet. Là-dessus, discussion bruyante. M. Allain-Targé déclare que ce n'est pas sans un déchirement de cœur qu'il a blâmé un ami politique, et qu'il faut que tout le monde en fasse autant. Il y a d'autres coupables, s'écrie-t-il, et l'administration clie-

même n'est pas sans reproche. Vous sentez quel orage une pareille déclaration a déchaînée.

Rappel à l'ordre, suspension de séance, protestation du préfet de la Seine; le président demande s'il n'y a pas lieu de se constituer en comité secret, et M. Martin Nadaud, intéressé à ce que les choses soient tirées au clair, s'oppose au comité secret. Finalement, on décide que la question sera vidée demain en séance publique et en présence de M. Bonvalet, spécialement convoqué.

Tout cela nous promet des tempêtes; mais quelle incroyable maladresse de la part de certains radicaux, de vouloir à toute force confondre l'honneur de M. Bonvalet avec l'honneur du parti !

Je vous ai parlé des 15 ou 18 millions nécessaires pour l'achèvement de l'Opéra. M. Garnier affirme qu'il a fait son compte, et qu'il se charge de rendre la salle dans un an, moyennant 4 millions. Il y a évidemment un malentendu sur les mots : M. Garnier parle de la salle prête à être ornée, meublée et aménagée; le gouvernement a en vue la salle définitivement ornée, meublée, aménagée, prête en un mot à recevoir le public.

Alsace-Lorraine

On lit dans le Journal des Débats :

Une feuille allemande qui a un caractère officieux, la Correspondance alsacienne de Strasbourg, annonce que les déclarations d'option faites auprès des autorités d'Alsace-Lorraine s'élèvent au chiffre de 164,633, mais que l'option n'a été reconnue valable que pour 38,800 Alsaciens-Lorrains réellement émigrés et pour environ 12,000 Français qui étaient domiciliés en Alsace-Lorraine au 2 mars 1872, et qui ont aussi émigré. Nous ferons remarquer que ces chiffres émanent des autorités allemandes, ce qui les rend naturellement suspects jusqu'à plus ample informé. Il faudrait connaître aussi les motifs pour lesquels la liste a peine des options a été déclarée valable, et si c'est seulement pour n'avoir pas satisfait à la condition de l'émigration que les deux autres tiers des optants ont vu leurs déclarations repoussées. La Correspondance alsacienne ne fournit pas d'explications sur ce sujet, et nous savons de quels bons tours les fonctionnaires allemands sont capables en pareil cas. Nous lisons, au surplus, dans la Gazette nationale de Berlin, que le ministre des affaires étrangères de France a été informé vendredi dernier, par l'ambassadeur d'Allemagne, qu'à partir du 1^{er} novembre les nationaux français ne seront autorisés à entrer en Allemagne que s'ils sont possesseurs de passeports munis du visa allemand. Cette mesure de précaution pourrait bien avoir été prise surtout en vue de la situation actuelle des provinces annexées.

Les grands théâtres de Paris organisent des représentations au bénéfice des Alsaciens-Lorrains émigrés.

Le Petit Moniteur annonce que M. Thiers a envoyé à la souscription une forte somme, 5,000 fr. dit-on; la famille Rothschild a envoyé au comité 22,000 fr.

La seconde liste du Temps en faveur des Alsaciens-Lorrains s'élève à 18,835 fr.

Le succès du grand festival des Alsaciens-Lorrains, au palais de l'Industrie à Paris, a été grand. Beaucoup de monde avait répondu à l'appel.

Trois jeunes Alsaciennes, en costume national, circulaient en quête, à travers les nombreuses bannières des sociétés orphéoniques, parmi lesquelles on remarquait celles de Metz, de Choisy, de Sarrebourg, de Thionville, de Nancy et de Villiers-sur-Marne.

Cette dernière était accompagnée d'une pancarte sur laquelle on lisait cette inscription :

Les vingt-trois médailles
Qui ornent cette bannière ont été prises
Par les Prussiens.

Les Prussiens emportaient la bannière
Au bout d'un fusil.

Elle a été reprise à Ferrières.

La quête a produit beaucoup.

FRUILLON DU JOURNAL DE LYON
Du 10 Octobre 1872.

UN MARIAGE

Sous le second Empire

Par Hector MALOT

Sur le quai de la station, les quelques voyageurs qui étaient descendus du train s'étaient groupés devant ce coupé aux stores obstinément tendus, et ils restaient là ébahis, malgré le froid du matin et les appels réitérés des conducteurs, qui passaient en criant : « Les voyageurs en voiture, en voiture ! »

Le train se remit en marche, et le jeu repartit, empressé, dévorant, comme s'il suivait la marche rapide de la locomotive, qui descendait la vallée de la Loire. Mais qu'importait à ces joyeux pays, qu'ils traversaient : ce dont ils avaient souci, c'était du temps qui s'écoulait. Il était trois heures du matin, ils avaient encore quatre heures devant eux; cartes et paroles tombaient précipitamment : « J'en demande. — Non. — Le roi. — Vous m'avez refusé, je marque trois. — A vous. — A Angoulême, la chance continua à être contraire à Sainte-Austreberthe : il perdait 49,000 fr.; à Libourne, il n'en perdait plus au

contraire que 30; mais il n'avait plus qu'une heure pour les regagner. Bientôt le train, à la sortie des tunnels de Lormont, arriva en vue de la Gironde, couverte de navires à l'ancre et de vapeurs qui chaulaient; puis il traversa les vignes et les jardins de la Bastide, franchit la Gironde, et le mouvement s'étant ralenti, les wagons sonnèrent avec un bruit de ferraille sur les plaques tournantes de la gare Saint-Jean. On était arrivé : Sainte-Austreberthe perdait 21,000 fr.

Encore une partie ?
Et tandis que les voyageurs descendaient heureux de sortir de leur prison, ils continuaient à jouer dans leur coupé fermé.

Les employés vinrent ouvrir la portière; il fallut bien descendre. Sainte-Austreberthe avait gagné cette dernière partie, et il ne devait plus que 20,000 francs, représentés par les vingt cartes de visite.

— Vous savez que je suis sans argent, dit-il.

— Oh ! peu importe, je reste toute la journée à Bordeaux; vous me trouverez à l'hôtel de France; et vous, où descendez-vous ?

— A la préfecture.

— A propos, ne venez pas dans l'après-midi, parce que j'irai très probablement à Châteaupignon, chez M. Donis, où je passerai sans doute la soirée et la nuit.

Au revoir.

Ce n'était pas la première fois que Sainte-Austreberthe perdait 20,000 francs, car, malgré la juste réputation qui lui était faite de gagner toujours, il avait parfois des moments de déveine où la fortune lui était contraire. Aussi était-il habitué à ces émotions.

Cependant jamais perte ne lui avait été plus désagréable.

Il n'avait pas ces 20,000 francs, il ne sa-

vait ni où ni comment les trouver, et cependant il fallait les payer dans les vingt-quatre heures.

Il le fallait, parce que c'était une dette de jeu et qu'une dette de ce genre se paye dans les vingt-quatre heures sous peine de déshonneur.

Il le fallait surtout, parce que don José Rivadeneira était en relations d'amitié avec M. Donis. Comment se présenter dans cette famille bourgeoise, qui devait être étonnée de le voir se présenter, si l'Espagnol avait parlé, et le plus sûr moyen de ne pas le payer.

Il fallait donc lui donner les 20,000 francs avant qu'il vit M. Donis. Mais comment se les procurer dans un si court délai ? Le préfet pouvait seul le tirer de cet embarras : un préfet doit avoir 20,000 francs ou tout au moins il doit les trouver facilement et n'était pas douteux que M. de Cheylus ne s'empressât de lui rendre ce service. Lui aussi avait intérêt à ce que ce projet de mariage réussît.

En arrivant à la préfecture, Sainte-Austreberthe vit qu'il était attendu, et lorsqu'il descendit de voiture, un valet de chambre vint au-devant de lui pour le conduire à l'appartement qui lui avait été préparé.

Ce n'est pas d'un appartement que j'ai besoin pour le moment, c'est de M. le comte de Cheylus. Conduisez-moi près de lui.

— C'est tout à fait impossible. M. le comte m'a dit de dire à M. le vicomte qu'il le verrait au déjeuner, à midi.

— C'est tout de suite que je dois le voir.

— Je ne peux pas prendre cela sur moi; je vais aller prévenir M. Poutlier.

M. Poutlier, huissier du préfet et son homme de confiance, était sans doute endormi comme son maître, car il fut plus d'un quart d'heure à venir. Enfin il arriva et Sainte-Austreberthe lui répéta sa demande.

— Oh ! monsieur le vicomte, c'est impos-

sible, vous ne pouvez entrer chez M. le comte.

— Est-ce que M^{me} la comtesse est à Bordeaux ?

— M^{me} la comtesse est à Paris chez M. le duc de Saint-Nabor, son père; elle ne vient jamais à la préfecture que pendant la saison d'hiver pour les réceptions.

— Eh bien ! alors laissez-moi entrer, je vous répète que c'est pour une affaire très grave et très-pressée.

— Alors je vais prévenir M. le préfet : si monsieur le vicomte veut me suivre.

Et on le conduisit dans un petit salon contigu à la chambre du préfet; presque aussitôt celui-ci parut.

En le voyant dans l'encadrement de la porte, Sainte-Austreberthe voulut aller au-devant de lui; mais vivement M. de Cheylus le fit retomber la portière et se plaça devant, un doigt sur ses lèvres.

— Non, non, dit-il, on n'entre pas.

— Pardonnez-moi, mon cher comte, de vous troubler si matin; je serais sans excuse sans la gravité des circonstances.

— Quoi de plus grave en effet ? Une jeune fille charmante, des millions non moins charmants; vos excuses sont acceptées d'avance.

— Il ne s'agit pas pour le moment de M^{me} Donis et de ses millions. Je suis venu de Paris avec le petit José Rivadeneira, nous avons joué pendant toute la nuit, et j'ai perdu 23 mille francs.

— Vous, mon cher ?

— Oui, moi; est-ce assez stupide ? Mais le sérieux de l'affaire, c'est que je n'avais pas ces 23,000 francs. J'en avais 3,000, que j'ai payés; j'en dois 20,000.

— Désagréable !

— D'autant plus désagréable que le petit Rivadeneira va passer la journée chez M. Donis, de sorte que s'il n'est pas payé avant, il peut très-bien parler et me perdre dans l'esprit de la famille Donis. Il est descendu à l'hôtel de France, où il attend mes 20,000 francs; les avez-vous et voulez-vous me les

prêter ?

NOUVELLES ET BRUITS

Le président de la République a rendu visite dimanche au comte d'Arnim et à Mgr l'archevêque de Paris.

L'ambassadeur d'Allemagne est parti hier matin pour Baden, d'où il se rendra dans ses propriétés en Poméranie.

Au nombre des questions dont le conseil supérieur de la guerre qui vient d'être nommé aura à s'occuper, se placent, dit-on, en première ligne : une proposition relative à la réorganisation du service de santé des armées ; le règlement à nouveau des rapports de l'intendance avec les médecins militaires ; le projet de fusion du train des équipages avec le train d'artillerie ; l'agrandissement de plusieurs parcs d'équipage et d'artillerie ; l'unification du type d'armement pour toute l'infanterie ; chasseurs à pied et régiments de ligne, enfin, modifications au système de la remonte.

Parlant du procès Bazaine, la *Patrie* dit que l'instruction est très-avancée et ajoute que la défense a envoyé des mandataires en Alsace-Lorraine pour vérifier certains détails particuliers et chercher des témoins dans le but de contredire certains faits. D'un autre côté, elle aurait fait venir d'Allemagne les publications officielles sur la campagne de Metz, enfin la *Patrie* dit que l'instruction n'est pas encore terminée sur la question des négociations entamées en septembre et poursuivies à Versailles avec M. de Bismarck.

Mgr l'évêque d'Orléans a adressé aux supérieurs de ses deux séminaires une lettre dans laquelle il leur recommande de ne tenir aucun compte de la circulaire de M. Jules Simon. Les améliorations raisonnables indiquées par M. le ministre, ajoute l'évêque, seront depuis longtemps la règle de notre enseignement. Quant aux modifications radicales, elles sont la ruine de l'humanité et le renversement défilé de la haute éducation intellectuelle en France. La bifurcation contre laquelle le bon sens public s'élève si fortement n'était rien au-dessus de ceci. Mgr Dupanloup termine en se prononçant pour les méthodes d'enseignement qui ont donné à la France et à l'Eglise le dix-septième siècle.

L'Événement dit que M. H. Loyson ne songe pas à faire valider son mariage, mais à le faire transcrire sur les registres de la mairie de Passy, son domicile à Paris.

Il paraît qu'une célébrité littéraire des Indes anglaises, le poète Robabdz, vient de traverser Paris, se rendant à Londres.

Robabdz a chanté en langue indoue les premiers âges de la religion brahme, et ses œuvres ont été traduites en anglais.

On parle d'un projet de loi que M. Dufaure présenterait à la rentrée pour punir le duel.

Hier matin, dit le *Courrier de France*, une rencontre à l'épée a eu lieu entre M. A. de Girardin et M. de Saint-Albin. La cause de cette rencontre est un soufflet donné par M. de Girardin à M. de Saint-Albin. Le *Courrier de France* ignore le résultat du duel.

Le *National* dit qu'on va vendre, pour 50 millions, le matériel de rebut de nos arsenaux.

Le produit de cette vente sera affecté à la réorganisation de l'artillerie et des travaux de défense.

On a vendu avant-hier, aux enchères, dans les magasins de l'habillement de la préfecture de police (casernes de la Cité à Paris), les uniformes, habits et manteaux des sergents de ville d'avant le 4 septembre. Toute cette garde-robe se composait d'à peu près 3,000 pièces.

On peut admirer, en ce moment, à la manufacture de Sévres, deux superbes vases qui auraient été achetés par M. Thiers, et seraient destinés au docteur poméranien Brunarius pour le remercier de l'humanité avec laquelle il a traité les prisonniers français à Stettin.

Ces vases bleu de roi portent des médaillons représentant des sujets Louis XV et sont signés de Fers, l'un des artistes les plus renommés de la manufacture de Sévres. Ils ont une valeur de 11,000 fr.

Avant-hier soir a été arrêté, sur une inculpation de la nature la plus délicate, un diplomate étranger, tout récemment arrivé de Vienne, M. le comte de R...

Le comte de R... appartient à une très riche et très noble famille allemande, et la mésaventure, très méritée du reste, qui lui arrive, va certainement faire grand bruit dans le monde.

Les détails en sont si scabreux, dit le *Courrier de France*, que nous ne voyons pas le moyen de les publier.

Un assassinat vient d'être commis à la station d'Arcueil-Cachan. Voici dans quelles circonstances :

Avant-hier, M. Charles Wigreux, inspecteur principal de la ligne de Sceaux, se présentait à cette station et en surprenait le chef dans un état complet d'ivresse. L'inspecteur le menaça de le faire destituer s'il le retrouvait dans un pareil état.

A cette menace, le chef de la station répondit à M. Wigreux que s'il lui faisait perdre sa place, il lui brûlerait la cervelle. Aussitôt cet employé, qui se nomme Isidore Gambe, monta au premier et, au moment où M. Wigreux traversait la voie, il lui tira un coup de fusil qui ne l'atteint pas ; Gambe descend, se met à la poursuite de l'inspecteur et, au détour d'une halle, il lui tire un second coup de feu qui lui fracasse le crâne. M. Wigreux est mort quelques heures après.

Son corps a été transporté aujourd'hui à la Morgue pour l'autopsie. L'assassin vient d'être confronté avec le cadavre de sa victime. Gambe est marié et père de six enfants.

Un curieux procès va s'engager à Marseille à la suite de l'accident des courses de taureaux.

Les personnes blessées dans la bagarre, ne pouvant poursuivre l'entrepreneur, Hugues Eloi, qui n'a point de fortune, actionnent solidairement la ville devant les tribunaux pour la faute commise par la municipalité :

1° En accordant l'autorisation de faire une course de taureaux dans un lieu impropre à ce spectacle dangereux ;

2° En ne faisant pas vérifier la solidité des barrières et des estrades par l'architecte de la ville ;

3° En n'assurant par le maintien du bon ordre par la présence d'une escouade de sergents de ville.

Les baraquements pour l'armée allemande, à Rethel (Ardennes), ont été reçus et acceptés par les officiers prussiens préposés à ce service.

Plusieurs détachements d'infanterie doivent prendre possession de ces baraquements vers le 10 octobre.

Le train 509, venant de la Haute-Italie, est

resté en détresse au poteau indiquant 8 kil. 500 dans le grand tunnel des Alpes. Les mécaniciens ne pouvaient continuer, asphyxiés par le manque d'air et par la fumée.

Ils ont été descendus de la machine inanimés, et ont repris connaissance peu après ; seul le chauffeur Cadoux a été légèrement blessé (brûlure au côté gauche de la figure). A l'arrivée de la machine de secours, Giacconi, cantonnier de la voie, a eu deux côtes cassées, ayant été pris entre deux wagons.

L'Indépendance belge publie, d'après la *Fédération*, de Londres, le document suivant :

« Considérant que tous les mandataires doivent rendre des comptes à leurs mandants, et les proscrits qui ont exercé des fonctions publiques à leurs collègues ; dans l'intérêt de la vérité, de la justice et de la responsabilité qui incombe aux auteurs principaux de la Révolution communale de 1871 ; les soussignés, réfugiés à Londres après la chute de la Commune de Paris, demandent qu'une commission d'enquête soit constituée en jury, avec tous les pouvoirs nécessaires pour faire une enquête sérieuse et se prononcer sur la conduite : 1° des membres du Comité central de la garde nationale ; 2° des membres de la Commune de Paris ; 3° des officiers supérieurs de la Commune ; 4° des principaux chefs de service et fonctionnaires publics et surtout de tous ceux qui ont eu le maintien des fonds de la Commune ; 5° des réfugiés de la Commune qui sont aujourd'hui dans une position de fortune hors de rapport avec les ressources dont ils disposaient avant le 18 mars 1871.

Cette commission d'enquête sera revêtue de tous les pouvoirs nécessaires pour interroger les citoyens compris dans les cinq catégories qui précèdent, pour les citer à sa barre, pour leur demander et leur faire rendre des comptes, et pour rendre un jugement contradictoirement ou par défaut contre les coupables, s'il y en a, afin de flétrir leur conduite, si cette dernière est criminelle, enfin pour publier ses décisions et prendre toutes décisions et toutes mesures qu'elle jugera utiles et dans l'intérêt de la justice.

Londres, 1^{er} juillet 1872.

(Suivent les signatures :)

Mgr Henri, évêque de Passau (Bavière), a fondé un journal intitulé : *Passauer Tagblatt* dont la mission spéciale est de combattre les ultramontains extrêmes. Cette qualification appartient à la *Gazette d'Augsbourg*. Les feuilles qui tombent sous son application sont le *Völkische*, le *Vaterland* et consorts.

Dans l'un des premiers articles publiés, le prélat réprimande énergiquement les prêtres qui, sous prétexte de défendre les intérêts de la religion, habitent les paysans à se réunir et à délibérer sur des choses qui sont au-dessus de leur compétence intellectuelle. On commence, dit-il, par leur signaler ceux de leurs droits qui sont lésés dans le domaine spirituel, mais bientôt le champ de la discussion s'élargit ; les questions sociales sont à leur tour évoquées et les idées les plus subversives ne tardent pas de prendre racine dans l'esprit de ces assemblées si profondément ignorantes.

La sévérité de Mgr Henri désigne particulièrement et nommément le curé Mahr, qui a exercé une très grande et pernicieuse influence sur les campagnes.

La Iberia, de Madrid, annonce que le roi Amédée a été l'objet d'une nouvelle tentative d'assassinat.

Deux hommes cachés derrière les statues de la place d'Orient (en face du palais royal) ont lancé contre le roi un gros bloc de pierre avec l'intention de l'assommer.

Ce projectile est tombé aux pieds du roi. Ceux qui l'avaient lancé se sont enfuis. Un sergent du palais a couru après eux, mais il n'a pu les atteindre.

On lit, dans l'*Imparcial* du 6 courant, que dans la journée du mercredi, soit partis du port de Bilbao, faisant route pour la France et l'Angleterre, vingt-six navires chargés de charbon de terre. De ce nombre 13 étaient des vapeurs anglais et français d'un port considérable. On calcule que ces 26 navires portaient en moyenne 600 tonnes de combustible chacun, ce qui représente un total de 15,000 tonnes, formant un fort joli dénier au prix actuel de cette marchandise.

Le nombre total des visiteurs de l'Exposition polytechnique de Moscou, d'après les relevés officiels, a été de 350,530. Les recettes totales du comité montent à 197,713 roubles.

350,000 visiteurs, c'est à peu près la moitié de la population moscovite. On avait espéré mieux.

La cause de cette indifférence et de cet insuccès relatif doit être surtout attribuée à cette ignorance des lois les plus élémentaires de la publicité qui distingue la vie moscovite. Pour ne citer qu'un exemple, six lignes différentes de chemins de fer aboutissent à Moscou. Eh bien, pas une n'a eu l'idée d'organiser des trains à prix réduits à l'occasion de l'Exposition. Pas un privilège n'a été accordé aux journalistes russes ou étrangers venus à Moscou à ce propos.

DISCOURS DE M. GAMBETTA

à Annecy.

La *République française* publie les discours prononcés par M. Gambetta à son passage à Annecy, le 1^{er} octobre. Il y a eu un premier discours adressé aux personnes qui s'étaient rassemblées dans la cour du musée.

Le soir, il y a eu un dîner privé de 150 convives.

Au dessert, M. Chaumontel, maire d'Annecy et président du conseil général de la Haute-Savoie, a porté un toast à M. Gambetta :

Lorsque, il y a douze ans, non par droit de conquête, mais par notre libre volonté, nous avons voulu revenir dans la grande famille française, le sacrifice par nous fait a été grand. Nous sommes revenus à la mère-patrie au prix de toutes nos libertés, c'est qu'avant tout nous étions Français ; c'est que, faisant abstraction de notre intérêt personnel, nous savions très bien que le despotisme n'aurait qu'un temps et que la liberté, tôt ou tard, lui rait de nouveau sur la France, si nous pour nous, au moins pour nos successeurs. (Très bien ! très bien ! — Applaudissements prolongés.)

Depuis cette époque, il est venu des jours malheureux pour la France, mais nos populations ont profité pour faire voir que si elles étaient jeunes françaises de fait, elles l'étaient de cœur. (Bravo ! bravo !)

M. Gambetta a répondu par un long discours d'où nous détachons les passages principaux :

« J'éprouve le besoin de remercier, dans toute la sincérité et dans toute la libre expansion de mon âme, l'homme qui vient de parler ; car il vient de parler en Français, et en Français comme il ne s'en est peut-être pas assez rencontré au jour du malheur, sur notre sol ravagé par l'ennemi !

« Il est arrivé que ces Français d'hier, que ces Français volontairement annexés nous ont apporté leur patriotisme, leurs trésors, leur sang, et qu'ils ont donné des leçons à ceux qui avaient déjà un long passé de nationalité et qui avaient

pu l'oublier pendant un moment. Eh bien ! si la République française doit être avant tout un gouvernement libéral à l'égard de la Savoie, elle doit aussi être, en présence d'un pays qui parle comme vous le faites, monsieur et cher concitoyen, un gouvernement attentif et reconnaissant. (Très bien ! très bien ! — Longs applaudissements.)

« Qu'on ne nous entretienne donc plus de cette pensée sacrée, absolue, faussée, qu'il y a, qu'il y aurait à avoir, au milieu de ces populations, je ne sais quel levain de sécession, de schisme avec la France ! Qui est-ce qui pourrait nourrir cette idée dans ce pays où tous ont soutenu la France, où tous ont entendu son appel au milieu de la détresse où elle était ? Ce ne serait que le rêve de la folie de vouloir la quitter, l'abandonner au moment où elle rentre dans la carrière, au moment où elle revient à la justice, à la grandeur morale. Non ! nous écarterons ces idées et reconnaissons que nous sommes les fils de la même patrie, placés sur un même pied d'égalité ! (Applaudissements ! — Vive la République française !)

« Oui ! la République, c'est désormais sous son égide que nous voulons vivre ; c'est sous cette forme de gouvernement qui implique, comme vous le savez, véritablement l'union de tous les Français, le règne de la vérité, de la liberté, de la solidarité humaine. C'est sous cette forme de gouvernement qu'il faut désormais travailler tous ensemble avec un désintéressement que rien ne pourra ébranler, avec une ardeur que rien ne pourra rétrograder, à la régénération de la patrie, au relèvement de la France ! Et savez-vous, mes amis, ce qu'il faut entendre par ces paroles ? Je vais vous le dire, au risque de troubler le repos et les pensées récentes victorieuses : travailler au relèvement de la France, c'est travailler à l'avancement du genre humain, c'est travailler à la civilisation de l'Europe ! (Oui ! oui ! — Applaudissements répétés.)

« C'est la République telle que nous la voulons, telle que la veut le génie français, ce génie qui a été fait et façonné depuis des siècles et dans la famille duquel vous rentrez, car vous lui avez tout appartenu. De loin et toujours, à travers la captivité et les misères, nous nous sommes reconnus comme frères ; et du jour où nous nous sommes rencontrés pour lutter ensemble contre les mêmes ennemis, nous avons scellé de notre sang un indissoluble pacte ! (C'est cela ! — Très-bien ! — Applaudissements répétés.)

« Eh bien, quand on a signé une semblable alliance dans l'adversité et les revers, vous pouvez vous en vanter, messieurs, et vous n'avez pas à la rompre lorsque pour revenir les triomphes et la gloire ! (Salve d'applaudissements. — Vive la République !)

M. Gambetta expose ensuite ce que sera cette République et il constate que tout le monde y vient :

« Oui, messieurs, guidés par le sentiment de leur intérêt, éclairés sur les conséquences véritables de la lutte, les hommes qui, jusqu'ici, étaient restés indifférents en politique, qui étaient restés et qui avaient formé la grande masse plébéienne, viennent à la liberté, à la conduite, à l'arrêt, à la définitive. Le parti républicain, c'est-à-dire la masse de la nation, comprend que les progrès qu'il faut arracher au pouvoir, que les réformes qu'il faut installer, et qui exigent, qui réclament du temps, de l'argent, de la patience, des économies, — que toutes ces choses enfin ne peuvent s'accomplir que dans la paix sociale, qu'avec l'ordre ; et alors c'est un mot d'ordre que nous voulons établir, l'ordre républicain par la paix sociale.

Revenant au rôle de la République dans le monde :

« La France est une grande et noble chose dans le monde. Elle n'est pas seulement une nation ardente, généreuse et vaillante ; elle a, dans l'énumération de ses qualités, une qualité qu'aucun autre peuple ne possède, elle a le sentiment, qui dis-je ? le sentiment, elle a la passion de la justice générale dans le monde. Qui ? c'est à la fois son avantage et son dévouement tellement désintéressé, tellement porté au culte de la justice que son histoire, sa généreuse et glorieuse histoire, est faite de sacrifices et des immolations qu'elle a faites d'elle-même au service des autres ! (Bravo ! bravo ! — Sensation profonde.)

« Pourquoi donc, qu'elle n'a pas été égoïste, c'est parce qu'elle n'a pas été conquérante dans le sens misérable et brutal de ce mot ; c'est parce qu'elle n'a pas été donnée toute à nous, parce qu'elle a compris le droit et la liberté que comme le patrimoine du genre humain ; parce que dès le premier jour elle a su formuler une charte, elle n'y a pas inséré les droits seuls des Français, elle y a inscrit les droits de l'homme et du citoyen, exprimant et proclamant par là qu'elle voulait encore moins faire une révolution locale que réaliser l'émancipation même du genre humain tout entier ! (Explosion d'applaudissements. — Cris répétés : Vive la République française !)

M. Gambetta examine ensuite toutes les raisons qu'il y a aujourd'hui de compter sur l'avènement prochain d'une République définitive :

« La République définitive ! mais c'est le triomphe même du génie français ; car imaginez ce que serait dans le monde un gouvernement définitif. En effet, nous avons eu des périodes révolutionnaires, nous avons eu de véritables batailles, nous avons eu des mêlées que nous rappelait la convention et la constituante de 1848 ; mais la République, pacifique et calme, s'organisant à son aise au milieu de l'assentiment général du pays, formulant ses desirs, établissant ses assises, décrétant avec lenteur et sagesse les tables de la loi, cette République, qui sera la nôtre, nous ne la voyons pas encore venir, mais nous sommes à la veille de la voir. (Applaudissements. — Sensation prolongée.)

« Eh bien, la République définitive, ce ne sera pas seulement cette organisation démocratique du pays dans la commune d'abord, dans le département et au centre, de telle sorte que vous ne voyiez plus, dans vos cités communes, de ces administrateurs y arrivant comme dans un pays conquis, des gens ignorants de vos besoins, de vos aspirations et irrespectueux de vos franchises.

« Non ! la République devra vous donner, vous donnera des agents fidèles du pouvoir central, délégués parmi vous non pas pour servir d'intermédiaires à une oppression éloignée, mais pour faire vos affaires sur place et sous vos propres yeux. (Très-bien ! très-bien !)

« Si dans la République nous réorganisons l'Etat à tous ses degrés, nous devons aussi le réorganiser dans ses rapports avec tous et avec tous les intérêts sociaux, — rapports civils, messieurs, essentiellement, — ce qui est la vraie, la seule et libérale manière de régler notamment ce qui est la tête difficile de l'Eglise et de l'Etat, lequel l'Etat a toujours eue jusqu'à présent au profit de la puissance ecclésiastique, — et ce qui sera que la politique, dans la commune, dans l'école, dans l'armée, dans l'administration, sera débarrassée de cette domination occulte et étrangère qui perversit tout. (Très-bien ! — Vifs applaudissements.)

« Dans la République on organisera également une magistrature véritablement indépendante, une magistrature qui, pour moi, constitue l'arbre de couche même de tout le mécanisme social, car, dans un pays, le premier des mérites, c'est la justice, et le plus délicat des mécanismes sociaux, c'est la magistrature. On ne saurait y apporter trop de précision et trop d'impartialité. Il serait désirable, en effet, que la justice fût l'intermédiaire autorisé entre le citoyen et le pouvoir ; mais pour cela, vous devez bien que vous introduiriez là, à pleins bords, le flot démocratique. (Bravo ! bravo !)

« Passons. Sous la République il y aura véritablement une armée nationale, une armée qui comprendra tout le monde, une armée qui sera

la nation elle-même debout devant l'étranger ; une armée où les droits de l'intelligence et de la hiérarchie seront parfaitement respectés, et surtout où la science des armes, ce triomphe de l'intelligence appliquée aux luttes de la force, sera développée, portée à sa dernière puissance avec tout ce que comporte d'audace, d'intelligence, d'héroïsme et de dévouement, le génie même des Français. (Bravo ! bravo ! — Applaudissements.)

« Il faudra aussi dans cette République définitive une refonte complète de toutes ces lois, de tout ce code administratif où il y a tant d'herbes folles, tant de règlements surannés, tant de choses sèches et gothiques ; il faudra beaucoup décrire pour beaucoup réformer dans ce bulletin des lois ; enfin il y a des droits primordiaux, sacrés, inaliénables, imprescriptibles, qu'il sera nécessaire de ne pas laisser à l'écart de toutes nos luttes politiques, à l'abri des atteintes de tous et même des corps de l'Etat ; car, messieurs, il n'y a pas et ne saurait y avoir de corps social, de nation vraiment libre et civilisée, organisée pour la bonne distribution de la justice et pour la défense des droits du citoyen si, au préalable, on n'a reconnu certains droits supérieurs que l'on place dans une sphère inaccessible aux luttes des partis et aux arrangements de pouvoir. (Approbation générale.)

« En dehors de ce principe, il n'y a, il ne peut y avoir que des abus que je n'énumérerai pas, car vous les connaissez tous, et les retracer ici ce serait faire l'histoire de nos misères politiques et sociales.

« Ce que je veux dire encore, messieurs, c'est qu'en même temps qu'on ferait cette besogne, on installerait au milieu du monde un gouvernement sans précédent, un gouvernement qui n'aurait jamais eu son pareil, la République française !

« Sans doute, il y a eu des peuples, il y en a encore, — et ils nous entourent, — qui ont la liberté, la plénitude de la liberté politique. Vous avez à vos portes un Etat qui est une République, un Etat qui est libre, qui est sage, qui peut nous donner l'exemple de la République, mais nous sommes républicains et de toutes les libertés, l'exemple de la sagesse, de l'économie et de la probité. C'est la Suisse ; mais la Suisse est un Etat fédéral ; c'est un ensemble de cantons associés. Il n'y a pas à cette unité, cette physionomie particulière et spéciale qui se détache en pleine lumière, qui plane au-dessus de tous et qui est la chose de tous ; qui exprime les sentiments et les idées d'un peuple, et qui, cependant, n'usurpe sur personne.

« Ce n'est pas non plus la réunion de provinces associées : ce n'est pas la Touraine uni à la Provence, ni la Picardie jointe au Languedoc, ni la Bourgogne rattachée à la Bretagne, comme sont liés entre eux les Etats-Unis d'Amérique. Non ! cet ensemble, cette unité, c'est la République française, c'est-à-dire la chose la plus concrète et la plus vraie, la plus multiple et la plus féconde tout ensemble ! La République française ! ce ne serait pas seulement la sagesse dans les entreprises, comme furent autrefois les Pays-Bas de Hollande qui formaient aussi une République, mais où des froissements ou des divisions engendraient des difficultés de toutes sortes.

« Ce serait, au contraire, un peuple tout entier se réunissant dans une personne morale d'indivisible unité, une République, une République, c'est-à-dire la chose la plus concrète et la plus vraie, la plus multiple et la plus féconde tout ensemble ! La République française ! ce ne serait pas seulement la sagesse dans les entreprises, comme furent autrefois les Pays-Bas de Hollande qui formaient aussi une République, mais où des froissements ou des divisions engendraient des difficultés de toutes sortes.

« Ce serait, au contraire, un peuple tout entier se réunissant dans une personne morale d'indivisible unité, une République, une République, c'est-à-dire la chose la plus concrète et la plus vraie, la plus multiple et la plus féconde tout ensemble ! La République française ! ce ne serait pas seulement la sagesse dans les entreprises, comme furent autrefois les Pays-Bas de Hollande qui formaient aussi une République, mais où des froissements ou des divisions engendraient des difficultés de toutes sortes.

M. Gambetta a terminé en déclarant que ce brillant avenir pouvait être réalisé par les élections prochaines.

M. Follet, député, a bu ensuite « à l'union de la France et de la Savoie par la République ».

M. Félix Brunier, adjoint au maire d'Annecy, a porté un toast à M. Thiers et à Gambetta.

C'est en vain que, pour semer la division parmi nous, on nous dit qu'il y a plusieurs espèces de républicains. Non ! messieurs, il n'y a qu'une sorte de républicains, se sont ceux qui aiment la France et qui veulent que le peuple reste en pleine possession de ses prérogatives, de ses droits, sous un gouvernement issu de lui, qu'il s'appelle Thiers ou Gambetta. (Bravo ! bravo !)

M. Silva, député de la Haute-Savoie, s'est demandé qu'il était le moyen d'établir solidement la République :

« C'est, a-t-il dit, de faire l'union entre les citoyens quels qu'ils soient et à quelque classe qu'ils appartiennent ; l'union fait la force, dit le proverbe ; mais il faut le mettre en action. (Très-bien ! — Bravo !)

« La sagesse, il nous faut donc faire l'union dans l'esprit d'ordre, puis l'union dans la modération, et nous nous rallierons ainsi les indécis et les timides. Nous répondrons aussi, par cette conduite, aux calomnies de ceux qui nous reprochent de vouloir la révolution, c'est-à-dire la subversion de tout ce qui existe.

M. Silva a terminé en portant un toast à l'union de la République, de la France et de la Savoie.

M. Gambetta a repris la parole pour répondre aux diverses allocutions qui venaient d'être prononcées :

« J'ai été, pour ma part, extrêmement sensible à la bonté que m'a fait ce membre si dévoué, si plein de notre avenir, et à quel point nous devons, en grande partie, le plaisir de le voir ici, nous réunir en ce moment. — M. Félix Brunier, — j'ai été extrêmement sensible, dis-je, à l'honneur qu'il m'a fait, en associant mon nom dans le toast qu'il a porté à l'homme éminent qui aura eu ce mérite, si rare en France, de subordonner ses convictions antérieures aux nécessités de la patrie et à la loi des événements. (Bravo ! — Très-bien !)

« Puisque cette précieuse fortune m'était réservée que, dans une pensée supérieure de concorde et d'union, on prononçât mon nom dans un toast porté à la santé du premier magistrat de la République, je considérerais comme une grave infraction de ma part aux convenances républicaines de ne pas m'y associer pleinement. Messieurs, c'est le premier magistrat de la République qui a été l'objet du toast porté par notre ami M. Brunier. Or, j'estime que nous devons prendre cette habitude républicaine d'entourer de respect l'homme qui, sincèrement et loyalement, tiendra les rênes de l'Etat républicain, — car, messieurs, plus le président est le délégué de la nation, plus son pouvoir est contingent et passager, plus nous devons considérer que la marque de son investiture et plus nous devons saluer en lui la représentation de la majesté populaire. Il n'y a rien qui soit plus républicain, qui soit plus légitime. (Bravo ! bravo ! — Très-bien ! — Applaudissements.)

« C'est là, je le répète, une bonne habitude à prendre dans notre République. Elle confirmera, une fois de plus, ce respect de l'autorité que nous considérons, sous le régime républicain, comme la véritable sauvegarde des institutions libres ; et ici, je rencontre une observation de mon ami Silva.

« Il nous disait que c'était surtout sous la République qu'il fallait l'ordre, et il avait raison. Mais j'ajoute que c'est par la République qu'on établit l'ordre, et en voici les motifs qu'il est bon de donner :

« C'est que, en dehors de l'ordre moral, il y a l'ordre matériel.

« Eh bien, messieurs, l'ordre matériel, sous les régimes que j'appellerai des régimes de privilèges, qu'ils soient constitués aux mains et au bénéfice d'un seul, ou qu'ils soient constitués aux

maines et au bénéfice d'une caste, l'ordre matériel, on arrive à l'établir, et même à le maintenir. Mais par quels procédés et comment ? Par la force brutale, par la compression arbitraire, par les fusillades, par la transportation. Messieurs, cet ordre-là n'est pas bon. Il n'est pas suffisant, il ne peut nous satisfaire. Et pourquoi ? parce que cet ordre-là, découle, non pas seulement de la loi, mais trop souvent de l'intérêt et du caprice d'un maître.

« Sous le régime républicain, au contraire, la loi n'est faite au bénéfice de personne ; elle est l'exécution de la volonté générale, et l'ordre matériel court d'autant moins de périls que les mesures protectrices prises pour l'assurer, découlent de la loi, sans ingérence personnelle, sans caprice d'un maître, sans intérêt de personne, sans caprice d'un maître. (Très-bien ! très-bien ! — Bravo !)

« En conséquence, cela dit sur l'ordre républicain, je reprends les paroles que j'avais l'honneur de vous adresser. Au nom de l'ordre, de l'autorité légale, du bon respect des formes républicaines, et aussi, permettez-moi de le dire, au nom des services rendus à la France par ce vieillard expérimenté, spirituel, plein de ressources, si familier avec les difficultés de la politique, si éloquent, si zélé et d'activité pour la chose publique, si prompt à saisir les indications de l'opinion, si sage dans les moyens qu'il propose pour résoudre les difficultés qui se présentent et aussi au nom des choses mémorables que le président de la République a déjà accomplies, et à l'aide desquelles il a su si bien servir les intérêts généraux du pays, rien qu'en s'inspirant de la volonté nationale, comme par une sorte d'intuition toute personnelle, et bien, par exemple, — pardonnez-moi ce que je vais dire, — que s'il est écouté la voix qu'on entend dans le département de Seine-et-Oise !... (Rires et approbation générale), pour toutes ces raisons réunies, messieurs, je suis très-heureux de boire à la République d'abord, et à son président ensuite.

M. Gambetta levant son verre : A la République et à son président ! (Très-bien ! très-bien ! — Applaudissements répétés. — Vive la République ! — Vive Thiers ! — Vive Gambetta !)

M. Taberlet, député de la Haute-Savoie, prend la parole à son tour :

Aujourd'hui il faut s'occuper de la fondation de la République : « Nous devons faire nous-mêmes nos affaires, à tout prix et, d'ailleurs, la route à suivre est toute tracée : c'est une République sage, marchant d'un pas ferme et mesuré dans la voie du progrès. »

« Venez contempler cette Suisse si sage, si prospère, si grande de la vraie grandeur ; et quand l'évidence aura convaincu les plus incrédules, nous chercherons tous en France, à faire produire les mêmes effets aux mêmes causes ; nous y arriverons sans peine, parce que nous saurons que la source de cette grandeur, de cette prospérité, c'est un modeste gouvernement républicain, assurant à tous les citoyens indistinctement, les bienfaits de l'instruction, de la science, de l'ordre et de la liberté.

M. Taberlet ajoute que l'exemple de la Suisse nous montre que cet esprit de conduite, cette intelligence pratique des affaires, vient de l'instruction répandue dans toutes les couches sociales. Il conclut que c'est par le travail que nous réformerons la France grande et prospère.

M. Duparc, député de la Haute-Savoie, a rappelé dans quelles circonstances avait eu lieu la première réunion de la Savoie à la France, et a bu à la nouvelle et indestructible union de la Savoie et de la France !

Le banquet s'est terminé par un dernier discours de M. Gambetta, qui a porté un toast à M. Duparc, le doyen des députés de la Savoie.

Il a terminé son discours en buvant de nouveau à l'indissoluble union de la Savoie avec la France.

Le banquet s'est terminé par un dernier discours de M. Gambetta, qui a porté un toast à M. Duparc, le doyen des députés de la Savoie.

Il a terminé son discours en buvant de nouveau à l'indissoluble union de la Savoie avec la France.

Le banquet s'est terminé par un dernier discours de M. Gambetta, qui a porté un toast à M. Duparc, le doyen des députés de la Savoie.

Il a terminé son discours en buvant de nouveau à l'indissoluble union de la Savoie avec la France.

Le banquet s'est terminé par un dernier discours de M. Gambetta, qui a porté un toast à M. Duparc, le doyen des députés de la Savoie.

Il a terminé son discours en buvant de nouveau à l'indissoluble union de la Savoie avec la France.

CHRONIQUE

Le préfet du Rhône est attendu demain matin à Lyon.

On lit dans l'Opinion nationale :

Tout espoir n'est pas totalement perdu pour les maires centraux de Marseille et de Lyon, et il n'est pas impossible qu'elles fournissent encore une longue carrière.

Nous y verrions, quant à nous, plus d'un avantage. Il ne faudrait pas dire, toutefois, comme le *Sigle*, que ce projet n'est qu'une autre chose. Une conception des feuilles hostiles à la République, l'Opinion nationale ne figure pas, que nous sachions, au nombre des journaux dont il s'agit. Cependant elle a cru devoir annoncer l'existence du projet.

C'est que le projet existait réellement dans les conseils gouvernementaux, bien plus, il existe à l'heure qu'il est, et il existe si bien, que l'un des prochains conseils des ministres doit s'occuper de la question.

Qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas de projet, il est difficile de savoir si les maires actuels de Marseille et de Lyon seront supprimés ou maintenus. Nous ne pouvons affirmer pour le moment qu'une seule chose, c'est que le projet nous fait une allusion à la réorganisation des régions officielles, et qu'il y a renouveau de partisans sérieux. On nous assure notamment que M. Cantonnnet, préfet du Rhône, s'est prononcé, dans ses conversations avec M. Thiers, pour la suppression.

Ces renseignements de l'Opinion sont parfaitement exacts. M. Cantonnnet est en effet partisan de la suppression de la mairie centrale, et, si nous sommes bien informés, il a dû emporter à Paris un rapport, commencé par son prédécesseur, et concluant à cette solution. Nous croyons savoir, d'autre part, que M. le ministre de l'intérieur ne partageait pas cette manière de voir à l'époque où l'idée en fut émise pour la première fois, et que M. Thiers, de son côté, y était opposé. Nous ne savons pas si la présence de M. le préfet à Paris aura modifié cette situation. En tous cas, nous faisons des vœux pour que le gouvernement n'entre pas dans cette voie : la suppression de la mairie centrale serait une faute énorme.

Le maire et les adjoints de notre ville se sont réunis ce matin en conseil privé.

Nous croyons savoir que la discussion a roulé principalement sur les secours à accorder provisoirement aux Alsaciens-Lorrains émigrés.

Le crédit proposé, dont nous n'indiquerons le chiffre que quand il sera approuvé par le conseil, suffira, quoique insuffisant encore, à venir en aide pour le moment aux plus nécessiteux.

Un père de famille s'est présenté ce matin à la mairie, et a offert deux mille francs à l'Alsacien qui voudrait remplacer son fils.

C'est encore un mode de secours que nous transmettons à nos lecteurs.

Nous apprenons que M^{me} Bourbaki a fait annoncer sa visite au comité d'Alsace et Lorraine pour aujourd'hui ou demain, à l'heure où les émigrés se présentent d'habitude en plus grand nombre. M^{me} Bourbaki, dont on connaît l'impitoyable esprit de charité et de dévouement, vient se rendre compte par ses propres yeux des misères qui sont à soulager et des maux qui sont à empêcher de se faire. Cette visite au siège du comité d'Alsace-Lorraine est un témoignage que nous apprécions très particulièrement, et nous croyons être l'organe des pensées de tous les membres de ce comité en remerciant vivement M^{me} Bourbaki.

C'est après-demain vendredi que vient, devant le tribunal correctionnel, l'affaire de la réunion du palais Saint-Pierre, dans laquelle sont inculpés MM. Favier et Langlade.

Les débats seront probablement fort intéressants.

Nous apprenons que des poursuites sont exercées contre le *Cercle progressif des Travailleurs*, rue du Mail, qui a tenu le 5 octobre une réunion publique déclarée et autorisée seulement pour le 6.

Dans l'affaire de M. Estienne, fermier du parc, contre la ville de Lyon, au sujet de la fameuse fête des écoles, le tribunal a affirmé de nouveau un point de droit fort important en décidant que :

« Le bailleur ne peut jamais, qu'il s'agisse pour lui de se procurer un bénéfice ou une satisfaction d'un autre ordre, envahir, en bravant l'interdiction formelle du preneur, la moindre partie des lieux dont il est tenu de faire jouir le fermier, même en offrant de payer les dégâts.

« Cette violation intentionnelle du droit est plus qu'une exécution d'obligation ; elle constitue un quasi-délit de la part du bailleur, une vexation et une cause d'insécurité pour le preneur, qui sont pour lui la source d'un véritable dommage indépendant des dégâts matériels.

« Comme on le sait, la municipalité s'était emparée d'une pelouse pour y établir les débris de vins et de saucissons, malgré la défense formelle du fermier. La ville de Lyon a été condamnée à 350 francs pour le dommage matériel éprouvé et à 100 francs pour le dommage causé par la violation intentionnelle du droit du fermier, mais qui paie ces indemnités. Les contribuables, parbleu !

Le ministre de l'intérieur vient de demander aux préfets une liste de tous les aliénés enfermés dans les établissements spéciaux.

Un redoublement de surveillance sera exercé sur les maisons de fous, où se passent encore souvent, par malheur, des faits scandaleux.

M. Claude Perroud, professeur d'histoire au lycée de Bourg, est nommé professeur d'histoire au lycée de Lyon, pour suppléer M. Berlioux, qui a obtenu un congé d'inactivité pendant l'année scolaire 1872-1873.

Bel exemple d'intelligence politique des radicaux !

A la Mulatière, une quinzaine d'enfants ont été retirés récemment de l'école des Frères, cette instruction n'étant pas du goût de leurs parents. Or, il existe à Oullins une excellente école laïque, fondée par M. Arles-Dufour. Rien n'était plus naturel que d'envoyer ces 15 enfants dans cette école, qui n'a pas encore un nombre d'élèves suffisant pour marcher sans subvention. Au lieu de cela, que font les sommités radicales de la Mulatière ? Elles organisent une souscription, pour fonder une école laïque nouvelle, particulière à la Mulatière. On réunit environ 2,000 fr., et avec ces 2,000 francs, on va fonder une école laïque — qui fera concurrence à qui ? A l'école des Frères ?

— A aucune façon ? mais à l'école laïque d'Oullins ! L'école de la Mulatière n'aura pas de quoi marcher, et on empêchera l'école d'Oullins de marcher mieux qu'elle ne marche.

Mais voyez convaincus que ceux qui font ce raisonnement aux radicaux de la Mulatière, sont traités par eux de « jésuites à robe courte » et d'ennemis des écoles laïques !

Un de nos confrères annonce que le rendement de l'octroi de Lyon au 30 septembre 1872 a été de 4,476,310 fr. 40 c., tandis qu'en 1869, aux jours florissants de l'empire, il n'avait été que de 5,095,014 fr. 52 c.

Il part de la pour démontrer les avantages d'une municipalité élue sur une commission municipale irresponsable ; la cause de la municipalité élue est assurément gagnée depuis longtemps ; mais notre confrère a tort de se servir de cet argument pour convaincre ses détracteurs ; ce qui a fait augmenter dans des proportions très-sensibles les recettes de l'octroi, ce n'est pas qu'il y a un conseil municipal, c'est uniquement qu'il y a une exposition universelle.

L'évêque d'Orléans a passé avant-hier dans notre ville. Il est reparti pour le Mont-d'Or dès hier matin.

La pluie continue à tomber ; les symptômes rassurants d'avant-hier disparaissent ; le baromètre redescend. Nous pourrions bien être voués aux mauvais temps pour une période plus longue que nous ne le supposions d'abord.

Les orages, qui semblaient s'être apaisés dans le Nord, redoublent, sur les côtes d'Angleterre particulièrement.

Si ce temps continue, nos régions auront beaucoup à souffrir de toutes ces perturbations atmosphériques.

Nous apprenons que M. Mangin, le directeur du nouveau conservatoire de Lyon, vient d'être nommé officier d'académie.

Voici, à ce propos, la lettre que M. Jules Simon lui a adressée hier :

Monsieur Mangin, Je m'empresse de vous informer que, par arrêté de ce jour, je vous ai nommé officier d'académie. En vous félicitant de cette distinction universitaire dont vous recevez très incommensurablement les insignes, j'ai voulu reconnaître les services que vous avez rendus à l'instruction publique.

Agreez, etc.

Le ministre de l'instruction publique des cultes et des beaux-arts,

Jules Simon.

M. G..., bijoutier rue Centrale, reçoit hier la visite d'un individu qui lui offre un bracelet coupé en cinq morceaux : il en demandait 225 francs.

Le bracelet avait dû coûter neuf cent cinquante francs ; il était orné de six brillants, et le prix qu'on en demandait était loin d'être exagéré.

Cependant M. G... crut bon d'envoyer chercher la police avant de payer, et bien lui en prit.

L'individu porteur du bracelet, mis en présence du commissaire, balbutia et ne put expliquer d'où il tenait ce bijou.

Il a été mis en état d'arrestation.

On lit dans le Salut public :

M. de Gourel, commissaire central de police, a reçu hier une lettre anonyme l'avertissant qu'il recevrait aujourd'hui, par la poste, une montre d'or, soustraite, lui y a quelques jours, dans un local du quai Joville, où des malfaiteurs avaient opéré une razzia assez considérable d'effets de tout genre.

La lettre ajoutait que le restituteur volontaire de la montre n'avait eu que cet objet pour sa part du butin.

Ce matin, le bijou annoncé est effectivement parvenu au commissariat central, dans une boîte scellée et revêtue du timbre du cercle catholique des patrons.

Nous sommes témoin oculaire du fait.

Le trottoir qui longe la façade du Grand-Théâtre est dans un état déplorable. Les pierres de la bordure sont cassées ; le bitume est fendu et les liquides descendant des vespasiennes s'écoulent dans ces interstices, l'odeur est insupportable.

Prière à la voirie d'ordonner une prompte et complète réparation.

Voilà une bien mauvaise plaisanterie.

Des lanternes nocturnes se sont amassées la nuit dernière à étinceler les verrières de la rue de la Poyrat et d'une partie du quai Tilsit ; comme si ces quartiers n'étaient pas déjà assez tristes et lugubres.

Poursuivis par des agents qui à distance avaient remarqué cette subite et intempestive extinction des feux, ils ont pu s'échapper grâce à l'obscurité qu'ils venaient de produire.

Les caves d'une maison située rue Bourbon, 66, ont échappé belle cette nuit.

Trois portes ont été enfoncées ; malheureusement pour les malfaiteurs, ils ont toujours rencontré de doubles ou de triples portes, et ils ont dû se retirer comme ils étaient venus.

Une mise à pied de quinze jours a été infligée au nommé Guénol, cocher de la voiture n° 47 ; cet homme automédon avait insulté un voyageur et fui par lui administrer des coups de fouet.

La leçon servira-t-elle aux autres ? Il y a beaucoup à faire pour rendre l'existence possible aux malheureux obligés de prendre un fiacre !

Hier, une jeune femme tenant deux petits enfants dans ses bras descendait sur le bas-port du quai de la Vitirolerie, et, sans hésiter, se précipitait dans le Rhône.

Perrin, chiffonnier, témoin de cet acte, n'hésita pas ; il se jeta dans le fleuve, et, aidé par M. Blaise, maître de plate, il parvint à ramener saine et sauve au rivage la malheureuse qui serait encore ses deux enfants dans ses bras.

Cette pauvre femme, nommée M..., est âgée de vingt-six ans seulement ; abandonnée depuis quelques jours par son mari qui a cru trouver le bonheur près d'une autre compagne, elle n'a pu résister à son désespoir.

On l'a fait reconduire à son domicile. Espérons que l'époux fugitif sera touché et qu'il reviendra.

Hier l'alarme a été donnée dans la cinquième galerie de l'Exposition, où un commencement d'incendie s'était déclaré.

Les dégâts ont été sans aucune importance, car le feu a été de suite maîtrisé.

Nous recevons de la préfecture du Rhône un avis concernant les contributions sur les voitures et les chevaux, pour l'année 1873.

En voici la substance : La loi du 23 juillet 1872 a apporté dans l'assiette de la contribution sur les voitures et les chevaux des modifications importantes, qui devront recevoir leur exécution à partir de l'année 1873.

On croit utile de signaler ces modifications à l'attention des contribuables intéressés, en leur rappelant les obligations qu'ils ont à remplir.

D'après la loi du 3 juillet 1862, qui a établi la contribution sur les voitures et les chevaux, on devait soumettre aux taxes portées au tarif fixé par l'article 5 de cette loi, chaque voiture attelée (suspendue ou non suspendue),

et chaque cheval, affecté au service personnel du propriétaire ou au service de sa famille, sauf certaines exceptions.

La loi nouvelle dispose que la contribution sera appliquée à l'avenir :

1° Aux voitures suspendues destinées au transport des personnes, sans qu'il y ait lieu de distinguer si ces voitures sont ou non attelées, c'est-à-dire si le propriétaire a ou n'a pas à sa disposition les chevaux nécessaires pour les atteler, et si elles sont affectées ou non au service personnel du propriétaire ou de sa famille ;

2° Aux chevaux servant à atteler les voitures imposables, telles qu'elles sont définies dans le paragraphe précédent ;

3° Aux chevaux de selle.

Elle supprime les exemptions de taxes accordées par la loi du 2 juillet 1872 :

1° Aux voitures et chevaux employés en partie pour le service de l'agriculture ou d'une profession quelconque donnant lieu à l'imposition d'une patente ;

2° Aux voitures et chevaux possédés par les ministres des différents cultes.

Elle remplace par l'imposition à une taxe réduite de moitié l'exemption totale qui était précédemment accordée pour les voitures et les chevaux exclusivement employés au service de l'agriculture ou d'une profession quelconque donnant lieu à l'imposition de droits de patente.

Toutefois, ceux des patentables qui sont compris dans le tableau D de la nomenclature des patentes (ancien tableau G annexé à la loi du 18 mai 1850) ne profitent pas de cette réduction.

Enfin, la nouvelle loi exempte d'impôts les voitures publiques soumises aux droits de la régie et les chevaux qui servent à les atteler, ainsi que les voitures et les chevaux exclusivement destinés à la vente ou à la location.

La taxe est fixée ainsi qu'il suit : Lyon et toutes les villes au-dessus de 40,000 âmes : 50 fr. les voitures à 4 roues, 25 fr. à deux roues et 20 fr. les chevaux. Communes de 20,001 à 40,000 : 40 fr., 20 fr. et 15 fr. Communes de 3,001 à 20,000 : 25 fr., 10 fr. et 10 fr. Communes de 3,000 et au-dessous : 10 fr., 5 fr. et 5 fr.

LOIRE. — Un décret du président de la république vient de nommer M. Raffin (Alexandre), maire de Roanne, avec MM. Coste (Alphonse) et Pizet (Eugène) pour adjoints.

SAVOIE. — M. Lubin, adjoint au maire de la ville de Chambéry, est suspendu de ses fonctions pendant deux mois.

Cette suspension est motivée en ces termes par l'arrêté :

« Vu le refus fait par M. Lubin, adjoint, faisant fonction de maire de Chambéry, de livrer les clefs du poste militaire de l'hôtel de ville qui lui étaient officiellement demandées afin de pouvoir faire occuper ce poste par la troupe dans le cas où des troubles surviendraient par suite de l'interdiction du banquet projeté pour le 22 septembre.

« Etc... »

M. Boissard, second adjoint, remplira pendant cet intervalle les fonctions de M. Lubin.

On nous prie d'annoncer que, jeudi prochain, à 8 heures du soir, aura lieu à la brasserie Georges une réunion des Alsaciens et Lorrains qui ont adhéré au projet général de secours mutuels. Les personnes qui ont adhéré auront à payer à l'entrée leur droit de réception, à savoir 2 francs ; si dans le nombre il en était qui, après la discussion des statuts, changeraient d'avis et ne voudraient plus faire partie de la société, on leur rembourserait cette somme.

L'ordre du jour de cette réunion porte :

La discussion des statuts.

Et la nomination du Comité.

Nous rappelons expressément que cette réunion a un caractère privé ; elle ne sera accessible qu'aux Alsaciens-Lorrains qui ont déjà adhéré nominativement au projet général de secours mutuels, ou à ceux qui y adhéreront avant l'ouverture de la séance. Plusieurs membres du bureau provisoire se trouveront à la porte pour recevoir les cotisations et pour s'assurer que les adhérents seuls pénétreront dans la salle.

Notre numéro du 6 de ce mois annonçait à nos lecteurs, la formation à Paris, 11, rue Grange-Batelière, d'une nouvelle société d'assurances contre l'incendie sous la dénomination d'*Hirondelle*. Comme nous le disions, M. L. Guyot de la Bretonnière, 2, place Kléber (Brotteaux), correspondant de la société, est chargé de la souscription, et se met à la disposition de toute personne désireuse de plus amples renseignements.

Nous croyons devoir renouveler ce que nous disions en ce qui concerne les avantages incontestables de ce mode de placement de fonds, et engager nos lecteurs à en profiter.

Nous rappelons également que la clôture de la souscription est fixée au 31 octobre courant.

Palais de l'Exposition universelle

Sous le patronage de l'Autorité

Le dimanche 20 octobre, à 2 heures,

23^e concert annuel des jeunes aveugles de l'Institution de Lyon donné par M^{lle} Héline Frachon, fondatrice-directrice, au profit de l'asile des adultes et des petits enfants annexés à l'Institution, avec le brillant concours de M^{lle} Cheill-Boulo, MM. Chelli, Feilinger et Féret, premiers sujets de l'Opéra, l'orchestre du Grand-Théâtre dirigé par M. Mangin, l'Association lyonnaise, dirigée par M. Alexandre Luigini oncle, et la musique du 1^{er} de ligne, dirigée par M. Parisien, une partie des jeunes aveugles complètent le programme.

La bienveillante générosité de M. le directeur de l'Exposition universelle, voulant assurer un heureux résultat à cet intéressant concert, offre à toute personne munie d'un billet l'entrée gratuite à l'Exposition.

Prix du billet : 3 fr. et 5 fr.

L'on peut se procurer d'avance des billets chez tous les marchands de musique, à l'Institution des jeunes aveugles, rue Tête-d'Or, 31, et à l'Exposition.

ÉCOLE DE COMMERCE

sous le patronage

DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LYON

34, rue de la Charité

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président honoraire : M. le président de la chambre de commerce :

MM.

Président : Philippe TESTENOIRE, ^g, marchand de soie.

Vice-président : Emile SCHULZ, fabricant de soieries.

Secrétaires : Edouard AYNAUD, banquier.

Louis DESGRAND, marchand de soie, membre de la société d'éducation.

François JACQUIN, de la maison Evesque et C^e, banquier et soie.

Charles LYONNET, ^g, négociant en denrées coloniales, ancien président du tribunal de commerce et membre de la chambre de commerce.

Charles OSMONT, ^g, négociant en cotons et laines, ancien président du tribunal de commerce.

Henri ROLLAND, directeur de l'agence de la Société générale à Lyon.

Auguste SÉVIGNÉ, fabricant de soieries, membre de la chambre de commerce.

Joannis VINDRY, ancien teinturier, membre de la chambre de commerce.

COMMISSAIRES :

Joseph BELLON, ^g, ancien fabricant de soieries.

Emile FOURCASSÉ, ancien commissaire en soieries, membre de la chambre de commerce.

DIRECTEUR :

Achille PEXOT, ^g, officier de l'instruction publique, docteur ès-sciences, ancien directeur de l'école supérieure de commerce de Mulhouse.

PROSPECTUS

L'empressement avec lequel le public a souscrit un capital considérable pour la fondation dans notre ville d'une École de commerce, est la preuve que cette création répond à un besoin réel et urgent de notre société commerciale. Quel négociant, en effet, n'a pour lui une occasion de développer, ou pour lui, ou pour ses fils, ou pour ses employés, l'absence d'une institution où les jeunes gens pussent, avant d'entrer dans la pratique des affaires, apprendre d'une manière sérieuse, les langues vivantes, la comptabilité, le droit commercial, la géographie au point de vue des produits et des débouchés de chaque pays, les caractères généraux des principales marchandises, l'art si peu commun d'une correspondance claire et concise, en un mot l'ensemble des connaissances indispensables à tout commerçant se livrant à des opérations d'une certaine étendue ? Si notre nation, qui occupe un rang éminent dans l'industrie, se trouve, pour ses relations lointaines, dans un état inférieur à celui qu'elle a le droit de prétendre, ne doit-on pas surtout l'attribuer au défaut d'Écoles spéciales ?

En 1866, Mulhouse a eu l'honneur de créer un établissement modèle en ce genre : il était en pleine prospérité au moment de la funeste guerre de 1870. Mais hélas ! aujourd'hui Mulhouse n'appartient plus à la France. Son École s'est vue dans la cruelle nécessité de se dissoudre. L'ancien directeur qui était à sa tête, une partie de ses meilleurs professeurs et une division entière d'élèves vont se rendre à Lyon pour coopérer à fonder la nouvelle institution, où ils apporteront, les maîtres leur expérience, leurs méthodes, leur réputation ; les élèves leurs excellentes traditions de discipline et de travail.

Rien ne pouvait mieux garantir l'avenir et le succès de l'École de commerce de Lyon.

L'ouverture des cours aura lieu le 14 octobre 1872. L'âge minimum pour s'y présenter est fixé à 15 ans révolus.

Avant d'être admis, les jeunes gens ont à subir un examen dont le programme est donné plus bas. Cet examen sera fait dans une des salles de l'École, du 7 au 12 octobre.

La durée de l'enseignement est de deux ans ; mais un cours préparatoire est annexé à l'École pour les élèves dont l'instruction ne serait pas assez avancée pour entrer dans la division de 1^{re} année.

Les frais d'études sont de 500 francs dans l'École préparatoire, de 600 francs pour les cours de 1^{re} et 2^e années, payables d'avance et par tiers, les 15 octobre, 15 janvier et 15 avril.

L'École ne reçoit que des élèves externes ; elle pourra recommander aux parents qui lui en feront la demande des établissements et des familles honorables où les jeunes gens seraient l'objet de soins éclairés et d'une surveillance paternelle.

Tous les jours, ceux fertés exceptés, les élèves sont réunis à l'École de huit heures du matin à six heures du soir ; l'intervalle de midi à deux heures est réservé pour le déjeuner et les récréations. Les élèves devront prendre ce repas dans l'École même qui sera pourvue d'un buffet tarifé et surveillé par la direction.

Indépendamment des examens hebdomadaires et trimestriels, les élèves auront à subir, à la fin de chaque année, un examen général sur les matières enseignées dans leur division respective. Cet examen est subi devant une commission formée de membres du conseil d'administration, du directeur et des professeurs de l'École. Aucun élève du cours préparatoire ne sera admis à passer dans la division de 1^{re} année, si son examen n'a été satisfaisant, s'il n'a répondu d'une manière satisfaisante aux questions qui lui auront été posées.

Des diplômes sont conférés aux élèves de 2^e année qui s'en montrent dignes par les connaissances qu'ils ont acquises ; il n'est jamais accordé de certificats d'études en dehors du diplôme. Tous les examens et diplômes sont gratuits.

L'École recommande et patronne les élèves qui ont obtenu le diplôme ; elle assure en outre chaque année, à titre de récompense, un voyage gratuit à l'étranger, à celui de ses élèves diplômés qui se sera le plus distingué par son savoir et par sa conduite.

Le conseil d'administration sollicitera de la municipalité, du commerce et du public des secours et des demi-bourses pour les jeunes gens intelligents et laborieux appartenant à des familles peu fortunées ; il a la confiance que son appel sera entendu ; déjà plusieurs bourses sont mises à sa disposition.

Les demandes de renseignements doivent être adressées franco au directeur de l'École.

PROGRAMME DES COURS.

École préparatoire. — Arithmétique complète et algèbre élémentaire. — Calligraphie. — Géographie et notions succinctes sur l'histoire moderne. — Français et difficultés grammaticales. — Anglais (une des trois langues). — Dessin. — Éléments de chimie, de physique et d'histoire naturelle pour servir d'introduction à l'étude des marchandises.

École supérieure, 1^{re} année. — Langues vivantes. — Français, exercices de style. — Calligraphie. — Géographie et histoire commerciales. — Étude des marchandises. — Dessin. — Code de commerce. — Devoirs du négociant. — Bureau commercial.

École supérieure, 2^e année. — Langues vivantes. — Géographie commerciale. — Bureau commercial. — Études des marchandises. — Économie commerciale, industrielle et politique. — Code de commerce. — Études douanières. — Dessin. — Devoirs du négociant. — Conférences pour s'exercer à parler en public.

EXAMENS D'ADMISSION.

École préparatoire. — Épreuves écrites : Composition française, orthographe et style correct. (Il pourra être usé d'indicateurs à l'égard des candidats non français, à la condition qu'ils soient en état de comprendre facilement les leçons de l'École.) Trois problèmes portant sur les quatre règles, les fractions décimales et la règle de trois. Une page d'écriture bien lisible.

Épreuves orales. — Interrogations sur la syntaxe de la grammaire française. Sur les fractions ordinaires et sur le système métrique. — Sur la géographie des cinq parties du monde.

Pour entrer dans la division de première année, les élèves devront répondre d'une manière satisfaisante sur les matières enseignées dans les cours préparatoire.

Secrétariat de l'École, rue de la Charité, 34.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalésière Du Barry de Londres. Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

— Depuis la cure du Saint-Père par la douce Revalésière Du Barry, et les adhésions de beaucoup de médecins et d'hôpitaux, nul ne pourra douter de l'efficacité de cette délicieuse farine de Santé, qui guérit, sans médecine, ni purgatives, ni saignées, les divers maux, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, mésentère, cerveau et sang, 74,000 cures, et c. — Celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Paris, 9 octobre.

La démission de M. Picard, ministre de France à Bruxelles, a été acceptée par M. Thiers.

Le bruit que M. Ozanne serait nommé ministre du commerce ne paraît pas confirmé.

Bourse indécise, peu d'affaires ; 53

L'ORIENTALINE
Teinture instantanée; la meilleure pour se
teindre soi-même. — Succès garanti. En vente
au dépôt général, MAISON ROCHON, rue Gre-
nette, 34. Grand modèle, 8 fr., petit modèle,
3 fr. 50.

DE PARFUMERIES
et des meilleures teintures
MAISON ROCHON
34, rue Grenette, 34.
LYON. 2978

IMPRIMERIE H. STORCK,
RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE, 78. — LYON.

PARIS
HOTEL DES DEUX-MONDES

HOTEL DES DEUX MONDES
8, rue d'Antin, 8
ENTRE LES TUILERIES ET LES BOULEVARDS
M. A. LEQUEU, de Lyon, propriétaire.

Hôtel de premier ordre fondé en 1853, entièrement remis à neuf,
grand confortable. Service très-prompt.

RESTAURANT

SALONS DE LECTURE, FUMOIR, LAVABO, BAINS ET DOUCHES

Excellente Table d'hôte.

Boire très-moderée

Paris 1849. Pays-Bas 1869. HAMB. 1859. Paris 1870. Paris 1889.

Médaille de bronze. Méd. de bronze. Méd. de bronze. Médaille d'or. Médaille d'argent.

DESNOIX & C^{IE}

pharmaciens, 22, rue du Temple, Paris
— 0 —
TOUTES LES PHARMACIES

HEAT INSULATION

DE
TABOURIN
chevalier de la Légion d'Honneur, membre
correspondant de la Société de pharmacie
de Paris.

ET
LEMAIRE
Chimiste.

L'**HEMATOSINE** est la partie ferrugineuse et colorante du sang. Celle-ci est extraite du sang de bœuf.

L'**HEMATOSINE** est donc un produit *naturel* bien supérieur aux préparations ferrugineuses artificielles.

L'HEMATOSINE ne constipe pas. Elle passe très bien, sans amener ni fatigue, ni dégoût.

L'HEMATOSINE assure une guérison complète dans les cas d'appauvrissement du sang, anémie chlorose, scrofule, lymphatisme des enfants, leucorrhée, aménorrhée, maigreur excessive, faiblesse générale, épuisement, convalescence, etc.

Avec l'**HEMATOSINE**, le malade infuse véritablement dans ses veines du sang *nouveau*, source de vie et de force.

SE TROUVE DANS TOUTES LES PHARMACIES.

SE TROUVE DANS TOUTES LES PHARMACIES.

		BULLETIN FINANCIER
D ^r Prix		

..... Lyon, 9 octobre.
445 Les affaires à terme se ralentissent, les cours
515 paraissent suffisants pour le moment et la spéculation
ib. semble désirer un peu de répit. Les nouvelles de Londres étaient meilleures ce

520 ... naves de Londres étaient membres
435 ... marin.
277 ... On n'annonçait pas de nouveaux retraits de
numéraire de la banque d'Angleterre et par
conséquent il n'est pas question pour le moment
478 73 ... d'une nouvelle élévation du taux de

... l'escompte.
 ... D'Allemagne, on nous écrit que la liquida-
 276 tion des acheteurs douteux et des valeurs vé-
 271 reuses se poursuit.
 ... Le gouvernement prussien a fini par s'in-
 ... quêter de ces créations incessantes de valeurs

250 nouvelles et a présenté une loi d'après laquelle
472 50 ne seraient admises à la cote que les actions
libérées. C'est en prévision de cette libération
forcée que les acheteurs trop chargés sont
obligés de se liquider, et il en résulte un

500 grand embarras sur les marches de Berlin.
506 25 de Francfort.

Les journaux allemands qui attribuent la gêne dont la communauté financière souffre en ce moment aux émissions des emprunts français fieraient donc mieux de parler des exagé-

206 50 rations de leurs propres émissions.
 Nous avons coté aujourd'hui le 3 0/0 53.20,
 le 5 0/0 1871, de 83.95 à 83.92 1/2, le 5 0/0
 1872 de 86.82 1/2 à 86.90.
 Le Morgan 6 0/0 vaut 497.50 pour le gros

Le 5 0/0 italien fait 67.85.
L'action des Chemins autrichiens est très ferme, de 752 à 753. L'action lombarde ferme également de 487 à 488.
Les valeurs du Suez restent lourdes, l'ac-

On cote le Crédit mobilier 450. L'action du Crédit lyonnais fait 685 et 683 ; hier à Genève elle était lourde à 680. Au comptant les actions des mines se maintiennent très-fermes — ainsi que les actions des forges.

225 L'action de la Société lyonnaise est deman-
361 25 dée à 555. Le coupon qui sera détaché le pre-
314 mier novembre prochain rend ce cours avan-
tageux pour l'acheteur.
Or, ferme de 7 à 7 3/4 0/00.

150 ..
es. ..
410 ..
... ..

Londres, 25.52 1/2 à 25.60.

GERVAIS.

Lyon, le

Lyons, le

BULLETIN FINANCIER

Lyon, 9 octobre.

Les affaires à terme se ralentissent, les cours paraissent suffisants pour le moment et la spéculation semble désirer un peu de répit. Les nouvelles de Londres étaient meilleures ce matin.

On n'annonçait pas de nouveaux retraits de numéraire de la banque d'Angleterre et par conséquent il n'est pas question pour le moment d'une nouvelle élévation du taux d'escompte.

D'Allemagne, on nous écrit que la liquidation des acheteurs douteux et des valeurs véreuses se poursuit.

Le gouvernement prussien a fini par s'inquiéter de ces créations incessantes de valeurs nouvelles et a présenté une loi d'après laquelle seraient admises à la cote que les actions libérées. C'est en prévision de cette libération qu'orée que les acheteurs trop chargés sont obligés de se liquider, et il en résulte un grand embarras sur les marchés de Berlin et le Francfort.

Les journaux allemands qui attribuent la réné dont la communauté financière souffre en ce moment aux émissions des emprunts français feraient donc mieux de parler des exagérations de leurs propres émissions.

Nous avons coté aujourd'hui le 3 0/0 53.20, le 5 0/0 1871, de 83.95 à 83.92 1/2, le 5 0/0 1872 de 80.82 à 83.90.

Le Morgan 6 0/0 vaut 497.50 pour le gros titre.

Le 5 0/0 italien fait 67.85.

L'action des Chemins autrichiens est très ferme, de 752 à 753. L'action lombarde ferme également de 487 à 488.

Les valeurs du Suez restent lourdes, l'Action à 421 et 420, la Délégation à 348.

On cote le Crédit mobilier 450. L'action du Crédit lyonnais fait 685 et 683; hier à Genève elle était lourde à 680. Au comptant les actions des mines se maintiennent très fermes — ainsi que les actions des forges.

L'action de la Société lyonnaise est demandée à 555. Le coupon qui sera détaché le premier novembre prochain rend ce cours avantageux pour l'acheteur.

Or, ferme de 7 à 7 3/4 0/00.

Londres, 25.52 1/2 à 25.60.

Gervais.

Levon le